

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, substituer au mot :

« départementale »

le mot :

« régionale ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer aux mots :

« le département »

les mots :

« la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l’amendement proposé à l’alinéa 4.